

## Communiqué de presse

### *Digitalisation*

#### **L'Opcommerce propose une application qui facilite la mise en oeuvre des contrats de professionnalisation**

**Paris, le 20 juin 2019.** La nouvelle application de l'Opcommerce propose une interface dédiée aux contrats de professionnalisation qui permet aux entreprises adhérentes à l'opérateur de compétences de gérer, de l'enregistrement du contrat à sa clôture, l'ensemble du process en ligne.

Disponible sur l'App Store et le Play Store, l'Appli de l'Opcommerce permet également aux entreprises d'accéder à des informations pratiques sur la gestion des compétences et de la formation dans le secteur du commerce.

L'utilisateur peut aussi personnaliser sa page d'accueil en complétant, lors de la première connexion, son profil (statut, secteur d'activité...) et en sélectionnant les thématiques de son choix : former, recruter, développer mon entreprise. Ces données restant modifiables à tout moment dans la rubrique Menu/Mon profil.

#### **Mode d'emploi**

---

Pour télécharger l'application, il suffit de se rendre sur l'App Store (Apple) ou le Play Store (Android), de saisir « l'Opcommerce » dans le moteur de recherche, puis d'installer l'application.

Simple, sécurisée et multi-supports, l'interface dédiée au contrat de professionnalisation est accessible dans l'espace « e-services » de l'application et donne accès à diverses fonctionnalités :

- saisir, enregistrer et consulter un contrat,
- visualiser l'état d'avancement d'un dossier,
- accéder aux accords de prise en charge.

Dès la page d'accueil, l'utilisateur visualise l'ensemble des contrats de professionnalisation sous forme de liste, avec la possibilité de procéder à des requêtes par nom, prénom ou numéro de dossier. Il est également possible de filtrer les dossiers en fonction de leur statut (exemple : dossier en cours de saisie).

Intuitive, la saisie d'un nouveau contrat se fait en naviguant dans les différents onglets (Employeur ; Salarié ; Tuteur ; Contrat ; Formation) et dans n'importe quel ordre.

Enfin, l'onglet *Synthèse* présente un récapitulatif financier de chaque demande et l'onglet *Documents* permet de joindre tous les éléments indispensables à la validation du contrat de professionnalisation par les équipes de l'Opcommerce.

**Commentant cette annonce, Chrystelle DERRIEN, Présidente de l'Opcommerce,** déclare : *« Grâce à cette application, nous franchissons un pas supplémentaire dans la simplification des démarches administratives pour les entreprises adhérentes à l'Opcommerce. La dématérialisation de nos différents processus de gestion constitue un enjeu essentiel pour nous positionner comme un véritable opérateur de services. Nous allons développer une interface identique pour l'apprentissage qui, dès le 1<sup>er</sup> janvier 2020, permettra aux entreprises adhérentes à l'Opcommerce d'enregistrer un contrat d'apprentissage avec la même facilité que pour un contrat de professionnalisation ».*

**Marie-Hélène MIMEAU, Vice-Présidente de l'Opcommerce,** ajoute : *« La digitalisation est au cœur de l'évolution du commerce et de ses métiers. Aujourd'hui, elle fait partie du quotidien des entreprises, petites ou grandes, qui sont familiarisées avec ce type d'interface et ont une forte attente en la matière, à condition que cela leur permette de gagner du temps. En interne, pour les équipes de l'Opcommerce, l'enjeu est de se concentrer sur les activités à valeur ajoutée, au premier rang desquelles se situent bien évidemment le conseil et l'accompagnement des entreprises du commerce en proximité sur l'ensemble des territoires ».*

#### **Pour aller plus loin**

> Télécharger l'infographie Contrats de professionnalisation en 2018

[http://www.forco.org/media/2703/infographie\\_c-pro\\_bilan2018\\_vbat.pdf](http://www.forco.org/media/2703/infographie_c-pro_bilan2018_vbat.pdf)

> Télécharger la vidéo de présentation de l'offre de services Contrat de professionnalisation

<https://youtu.be/XTxXr7BPcY>

#### **L'Opcommerce en bref**

---

L'Opcommerce est le partenaire Alternance-Compétences des entreprises du commerce, soit 19 branches professionnelles\*. Agréé par l'Etat, l'Opcommerce compte 295 collaborateurs au service de 90 000 entreprises adhérentes, qui emploient 1,7 million de salariés.

Au quotidien, les équipes de l'Opcommerce, présentes dans les 13 régions métropolitaines, accompagnent en proximité la performance des entreprises et contribuent à l'évolution professionnelle des salariés. Elles facilitent l'accès à la formation et le développement des compétences, en synergie avec les acteurs Emploi-Formation des territoires.

A travers le contrat de professionnalisation, le contrat d'apprentissage, mais aussi la Pro-A (Reconversion ou promotion par l'alternance), l'Opcommerce est un acteur de premier plan dans le développement de l'emploi et de la promotion sociale. Il finance et met en œuvre d'autres dispositifs, tels que le Plan de développement des compétences, notamment à l'attention des TPE-PME qui représentent 95 % des employeurs du commerce.

**En savoir + :** [www.lopcommerce.com](http://www.lopcommerce.com)

*\*Bricolage ; Commerce à distance ; Commerce à prédominance alimentaire (détail et gros) ; Commerce de détail de l'horlogerie-bijouterie ; Commerce de détail des fruits et légumes, épicerie et produits laitiers ; Commerce succursaliste de la chaussure ; Commerce succursaliste de l'habillement ; Commerces de Détail Non Alimentaires ; Commerces et services de l'audiovisuel, de l'électronique et de l'équipement ménager ; Coopératives de consommateurs ; Entreprises de la distribution en chaussures, jouets, textiles et mercerie ; Entreprises de la filière Sports-Loisirs ; Grands magasins et Magasins populaires ; Import-Export ; Jardineries et graineteries ; Négoce de l'ameublement ; Optique-lunetterie de détail ; Papeterie et fournitures informatiques ; Professions de la photographie*

## **Contact Presse**

---

Philippe ANDREANI - Tél. : 06 69 05 77 16 - [pandreani@lopcommerce.com](mailto:pandreani@lopcommerce.com)